

***EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL***

*L'an deux mille vingt-six, le douze mai,
le Conseil Municipal de la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE, dûment
convouqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Pascal CLUZEAU, Maire.*

PRESENTS : M. Pascal CLUZEAU, Mme Nathalie PUDELKO, M. Jérôme LOTTON, Mme Laurence COURIVAUD, M. Jean-Marc CHABASSE, M. Jean-Paul TOUNIER, M. Jacques VENLA, Mme Marie-Christine LEBACQ, Mme Maria LERICHE, Mme Sandra FERNANDES, M. Sébastien PAPIN, M. Vincent PURY, Mme Sophie CHAZAT, M. Florian ZUMSTEEG.

Mme Aurélie NOE, Conseillère Municipale, excusée représentée par M. Pascal CLUZEAU, Maire.

Madame Sophie CHAZAT est nommée secrétaire de séance.

VU le code général des Collectivités Territoriales,
VU le crédit-bail immobilier, consenti par la Commune de SAILLAT SUR VIENNE,
 au profit de Madame NAVAUD et Monsieur GIMENEZ, le 14 juin 2021 pour une
 durée de 15 ans, publié au service de la publicité foncière de la Haute-Vienne, le 25
 juin 2021, Volume 2021P, Numéro 8586,
CONSIDERANT la liquidation judiciaire de la SARL LA PAYSANNE ainsi que la
 liquidation personnelle de [REDACTED],

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Tribunal a donné à Maître URBAIN, liquidateur judiciaire, l'autorisation de saisir le bâtiment afin de rembourser les créanciers.

Afin que la commune conserve ce bâtiment d'une valeur estimée à 110 000 euros, il conviendrait de racheter le matériel et le véhicule non revendicables listés dans le procès-verbal d'inventaire établi par Maître LALIZOU en date du 12 juin 2025 soit :

- Certifié exécutoire.*
Publié le 13/05/2026

Transmis à la Sous-Préfecture
Le 13/05/2026

le 13/05/2026

Appendix A: Equations

- 1 desserte inox 2 plateaux
- 1 tour réfrigéré moteur intégré 3 portes
- 1 tour réfrigéré 2021 4 portes DAP
- 1 réfrigérateur METRO
- 1 surgélateur 2 portes inox GROUPE SEDA
- Lot de petits matériels
- 1 trancheuse MEFRAND
- 1 micro-ondes
- 1 vitrine réfrigérée JORDAO COOLING SYSTEM
- 10 caisses à pains
- Lot de boîtages
- 1 friteuse inox 8 L
- 1 laminoir ancien
- 1 caisse isotherme
- 1 réfrigérateur CONTINENTAL
- 3 congélateurs
- CITROEN JUMPY de 2015

CONSIDERANT la proposition de vente du matériel et du véhicule pour la somme de 30 000 euros,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition du matériel pour un montant de 30 000 euros.

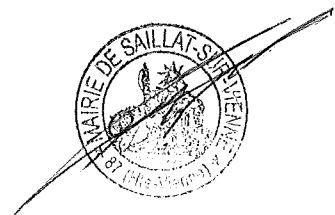
CHARGE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches, à signer tout document permettant la bonne exécution de cette décision afin que l'immeuble redevienne l'entière propriété de la commune.

DIT que la dépense pour le rachat du matériel et du véhicule sera constatée aux articles 21578 et 21828 du budget communal.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
En Mairie, le 13 mai 2026,

La Secrétaire de séance,
Sophie CHAZAT,

Le Maire,
Pascal CLUZEAU,

REÇU EN PREFECTURE

le 13/05/2026

Application agréée E.legipite.com

99_DE-087-218713105-20260512-DCM2026_31-